

COORDINATION BRETAGNE - PAYS DE LOIRE – NORMANDIE SOLIDAIRE DES PERSONNES IMMIGRÉES

Compte rendu de la réunion du 16 juin 2019 à Nantes


Participants : 15

Villes représentées : Blain, Brest, Douarnenez-Quimper, Lannion, Morlaix, Nantes, Redon, Rennes

Ordre du jour

- Discussion de la proposition de Lannion sur l'organisation des réunions
- Tour des villes
- Informations diverses

I. OBJECTIFS DES RÉUNIONS TRIMESTRIELLES

Le **CSSP de Lannion** avait fait circuler avant la réunion une **proposition de redéfinition du format et du contenu des réunions de la coordination**, pour **"un ordre du jour plus politique et répondant aux principes de la  plate-forme »**. Le CSSP invitait la coordination à "travailler à définir un thème précis de lutte suivi d'une campagne active régionale et nationale."

Pour la tenue des réunions, un accord sur les principes suivants ressort d'une discussion assez fournie :


- Maintenir le tour des villes en ouverture de la réunion, en veillant à
 - être concis,
 - mettre en lumière les *problématiques concernées par les situations rencontrées*, ce qui alimentera la discussion générale.
- Mais les *nouveaux groupes* doivent pouvoir prendre le temps de faire part de leurs *interrogations*.
- Orienter la discussion générale en vue de :
 - identifier les *thèmes des difficultés rencontrées* pouvant être porteurs d'une mobilisation large,
 - définir des *thèmes d'actions ou de campagnes*, à organiser avec des partenaires motivés.
- Prévoir une partie "informelle" dans le programme de la rencontre pour faciliter les interactions entre les personnes.

II. MOBILISATIONS

Les manifestations de la journée du 2 février 2019 suite à l'Appel de l'Ouest lancé par la coordination ont été modestes.

Les associations nationales de défense des étrangers sollicitées n'avaient *pas répercuté l'appel*, et l'avaient *encore moins soutenu*.

Il est nécessaire de **retravailler à l'établissement direct de liens à l'échelle nationale**.

À partir de la liste des  collectifsdesans-papiersetetpermanencesdesoutienjuridique du GISTI, Oliv' (Brest) et Marine (Rennes) ont commencé à contacter les groupes locaux pour leur présenter l'**objectif d'élargissement de la réflexion** et de l'**action pour des campagnes plus percutantes**

et mieux ciblées. La liste des collectifs ne comporte pour l'instant que des groupes affiliés à une organisation. Il faudrait l'élargir aux collectifs indépendants. La coord va être sollicitée pour élargir à des contacts moins institutionnels.

Que faire une fois ces contacts établis ?

Plusieurs idées : organiser des actions conjointes sur un même mot d'ordre ? Créer un forum ? Une réunion nationale d'orientation ? Rennes a le projet de redonner vie au site internet de la coordination (on a perdu les codes du site actuel !). Ce site serait aussi un outil utile pour ce projet.

III. TOUR DES VILLES ET DES PROBLÉMATIQUES

Une problématique générale : les appels à rassemblement sont souvent **signés par de nombreuses organisations, sans présence effective de leurs membres le jour venu.**

Blain

> Attribution d'un titre "santé" à une personne déboutée, sous condition de quitter le CADA où elle s'était maintenue après le rejet CNDA.

> Ouverture prochaine d'un HUDA de 20 places (hommes ou femmes isolé-e-s avec ou sans enfants, certains dublinés).

Brest

> **Hébergement d'urgence.** Le département a donné instruction au 115 de ne rien proposer aux étrangers. Grève des salarié-e-s. Importants rassemblements de soutien.

> Pôle d'**avocates militantes** (6) ; réunions trimestrielles avec les associations et collectifs.

> Arrivée de plusieurs **Comoriennes**, avec parfois des enfants français ; les titres de séjour délivrés pour Mayotte ne sont pas valables en métropole.

Douarnenez-Quimper

> **Hébergement d'urgence.** Le parc du 115 soi-disant saturé, alors que des places libres sur Quimper ne sont pas attribuées. Actions en direction de la mairie, sans résultat jusqu'ici.

> **Dublinés.** Projet de PRADA spécialisé à l'aéroport de Brest (Guipavas), ce qui facilitera les transferts.

> **Refus guichet** opposés à d'anciens demandeurs d'asile voulant demander un titre de séjour. Ils ne relèvent pas de la loi de 2018 qui limite le délai pour une telle demande, mais la préfecture semble anticiper. Possibilité de référés avec témoignages sur les refus.

> Quimper : **RV préfecture tardifs** – l'OQTF suite au refus d'asile tombe avant que la personne ait pu déposer sa demande de TS sur un autre motif. Saisine du TA, qui n'annule pas.

Morlaix

> **Hébergement d'urgence.** Même situation qu'à Brest et Quimper.

> Le PRADA de Morlaix devient un CADA ; les **dublinés** sont transférés au PRADA de Guipavas.

> **Dublinés.** PRD (Régionalisation de la procédure Dublin) : l'accompagnement des dublinés à la préfecture de Rennes est lourd. Certains ont été enfermés en CRA – on en a peu de nouvelles.

> **L'hébergement solidaire** des déboutés de l'asile sature.

> **Dublin IV.** La mobilisation STOPDUBLIN a été très faible. Manque d'information sur ce qui se prépare. Il faudrait plus de travail en amont.

Lannion

> **RV préfecture tardifs.** Contacts avec la préfecture.

> Soutien à l'**hébergement** de femmes isolées.

- > **Refus guichet** opposés à d'anciens demandeurs d'asile. Faire des référés ?
- > **Manifestation** le 20 juin à l'occasion de la Journée mondiale des réfugiés.

Nantes

- > **Réunions collectives étrangers-soutiens** pour tenter d'échapper à la coupure "demandeurs-sachants". Sujets abordés : la demande d'asile, la vie sans papiers, titres santé, titres travail.
- > Création d'un **collectif d'exilés** : le Collectif sans nom.
- > Participation à l'effort de **rénovation de la FASTI**.
- > **Hébergement** de 250 personnes sous tentes dans un gymnase délabré. La préfecture annonce qu'[elle ne les relogera pas](#) et donc n'évacuera pas le gymnase pour ne pas amplifier une supposée réputation de bon accueil de Nantes entretenue par les associations. [Réponse de collectifs](#).

Nombreux squats dans l'agglomération

- > De plus de **débutés en errance** recherchent de l'aide pour **hébergement** et **soins de santé**.
- > **Hébergement d'urgence**. 115 saturé ; femmes avec enfants petits à la rue.
- > Prise de **RV à la préfecture** par internet : souvent impossible sur les trois mois ouverts à la réservation. On arrive à décrocher un RV sur courrier RAR motivé quand le RV obtenu est postérieur à la date de fin d'un titre en renouvellement.
- > Distribution d'une **notice d'information** "Étranger sans papiers à Nantes". Notice jointe à l'envoi de ce CR.

Redon

- > Du fait de la présence d'un CAO, aide aux tentatives de **régularisation de demandeurs d'asile débutés** (trop nombreux, mais on fait face). Relance à la préfecture inutiles. Quelques succès.
- > **Faire évoluer les mentalités** : conférence "Les réfugiés sont notre avenir » de Pierre Lorandea (orthographe incertaine).
- > Une **marche de collégiens**, qu'ils ont baptisée *Hirondelle*, est organisée en soutien aux exilés, de Nantes (le 16 juillet) à Brest (le 5 août), avec concerts, conférences. Article dans [Ouest-France](#).

Rennes

- > **Hébergement**. Nombreux squats menacés d'expulsion. Procédures juridiques en cours.
- > **Juridique**. Un peu moins de pression des demandeurs, qui se partagent avec la permanence du MRAP (plusieurs par semaine). Grâce au rapport de forces établi avec la préfecture, échanges réguliers par mail sur les dossiers à déposer ou en cours d'examen. Preuves de l'existence d'un double guichet (guichet VIP).
- > **Mineurs isolés**. Arrivées de jeunes reconnus mineurs dans d'autres départements et réorientés, et qui se retrouvent déclarés majeurs à Rennes. Autre problème : mise en place du **fichage des mineurs** (voir détails ci-dessous). Il se dit que le Finistère aurait refusé de transmettre les données aux autorités. Les collectifs de différentes villes veulent tenter des actions.
- > **Action CRA**. Appel de Rennes à manifester simultanément contre tous les Centres de Rétention Administrative (CRA) de France, le samedi 22 juin.
- > **Sans-papiers en prison**. Ils sont plus nombreux suite à l'application de la loi de 2018. Comment organiser le soutien au niveau national ? Retours de Sète, Toulouse, Oissel, Le Mesnil-Amelot.
- > Étonnant voyage. **Précaires étrangers et français** ont marché ensemble de Rennes (le 1^{er} juin) à Saint Malo (9 juin). Forte participation, ambiance tonique, bon accueil des villes d'étape, peu de médiatisation. Fort succès du livre de poésies présenté à Étonnants voyageurs. Voir [Ouest-France](#).

IV. INFORMATIONS DIVERSES

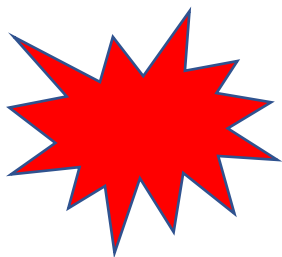
Circulaire Valls. Scoop de la formation avocats-associations du 15 juin 2019 : en application de la loi "pour un État au service d'une société de confiance" du 10 août 2018 (article L312-3), depuis le 1er janvier 2019 la circulaire Valls du 28 novembre 2012 est opposable à l'administration, c'est-à-dire que le TA devra considérer ses dispositions au même niveau que les dispositions strictement légales. Attendons de voir comment les TA se comporteront dans cette nouvelle situation.

La création d'un fichier des MNA (source : formation avocats-associations du 15 juin 2019) Décret n° 2019-57 du 30 janvier 2019 créé une sous-section 3 "Appui à l'évaluation de la minorité" dans le code de l'action sociale et des familles (Article R221-15-1 CASF et suivants). :

- Création d'un fichier « Appui à l'évaluation de la minorité » (AEM) comprenant des informations (État civil, Nationalité, Commune de rattachement, Coordonnées téléphoniques et électroniques, Langue (s) parlée (s), Données relatives à la filiation de la personne, Références des documents d'identité et de voyage détenus et du visa d'entrée délivré, Date et conditions d'entrée en France, Conseil départemental chargé de l'évaluation ; Données transmises par le conseil départemental chargé de l'évaluation, à savoir numéro ASE, date et résultat de l'évaluation), les empreintes et les photos de tous les jeunes qui sollicitent une protection en tant que mineur-e-s isolé-e-s, dès le début de la phase d'évaluation.
- En cas de refus de prise en charge, les données de AEM sont transmises au fichier « *Application de gestion des dossiers des ressortissants étrangers en France* » (Agdref 2) et la situation du jeune fait "l'objet d'un examen par la préfecture et, le cas échéant, d'une mesure d'éloignement.
- Les informations contenues dans AEM sont effacées au bout d'un an à compter de la notification au préfet de la fin de l'évaluation ou au bout de 18 mois à compter de leur enregistrement si aucune mise à jour n'a été faite est effectuée s'agissant de la fin de l'évaluation). Attention : pas de suppression des informations transférées vers Agdref 2.

Dublin IV. La révision du Règlement Dublin III est en cours de discussion dans les organes de l'UE. David Torondel (LDH, Collectif Citoyens solidaires de Cornouaille) propose sur son site <http://www.15h52.net/reforme-du-reglement-dublin/> un rappel historique et un recensement de propositions existantes.

Soutien à la formation du 15 juin 2019. Le Gasprom étant à ce jour seul financeur de l'impression du document de formation, la coordination contribuera à hauteur de 150 €.



Prochaine réunion

Samedi 21 septembre 2019 à REDON

14h-18h (plus une soirée) - Salle réservée 5 rue Guy Pabois

Lire également la note du Gasprom "**Étranger sans papiers à Nantes**", pouvant évidemment être adaptée à d'autres lieux.